

**POUR DÉCISION**

DIX-HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Composition et ordre du jour
des organes permanents et des réunions***Table des matières*

Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations.....	1
Nouvelles nominations.....	1
Experts-conseillers sur la Déclaration de l'OIT	1
Renouvellement de mandats	1
Commission paritaire maritime: 30 ^e session (Genève, 23 février 2006).....	1
Composition.....	1
Ordre du jour.....	2
Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime (Genève, 24-25 février 2006)	2
Composition.....	2
Ordre du jour.....	2
Groupe de travail ad hoc OMI/OIT d'experts sur le traitement équitable des marins en cas d'accident maritime (OMI, Londres, 13-17 mars 2006).....	3
Composition.....	3
Ordre du jour.....	3
Seizième Réunion régionale des Amériques (mai 2006)	4
Invitation d'organisations intergouvernementales	4
Invitation d'organisations internationales non gouvernementales	5
 <i>Annexe</i>	
Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations.....	7

Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations

Nouvelles nominations

1. En vue de pourvoir les sièges laissés vacants par M. Rafael Albuquerque (République dominicaine), M. Prafullachandra Natvarlal Bhagwati (Inde), M^{me} Eva Letowska (Pologne) et M. Edilbert Razafindralambo (Madagascar), *le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration de nommer membres de la commission pour une période de trois ans:*
 - *M. Mario Ackerman (Argentine): professeur à l'Université de Buenos Aires;*
 - *M. Denys Barrow (Belize): juge à la Cour d'appel de la Cour suprême des Caraïbes orientales;*
 - *M. Abdul G. Koroma (Sierra Leone): juge à la Cour internationale de justice;*
 - *M^{me} Ruma Pal (Inde): juge à la Cour suprême de l'Inde.*

On trouvera à l'annexe une biographie succincte de ces quatre personnes.

Experts-conseillers sur la Déclaration de l'OIT

Renouvellement de mandats

2. Conformément à la décision adoptée par le Conseil d'administration à sa 288^e session (novembre 2003) de réexaminer le mandat de deux des Experts-conseillers sur la Déclaration de l'OIT, *le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration de renouveler, pour une période de deux ans, le mandat d'Expert-conseiller sur la Déclaration de l'OIT de:*
 - *M^{me} Maria Cristina Cacciamali (Brésil).*
3. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration de renouveler, pour une période d'un an, le mandat d'expert-conseiller sur la Déclaration de l'OIT de:*
 - *M^{me} Thelma Awori (Ouganda/Libéria).*

Commission paritaire maritime: 30^e session (Genève, 23 février 2006)

Composition

4. Il est prévu de tenir la 30^e session de la commission le 23 février 2006, immédiatement après la séance de clôture de la 94^e session (maritime) de la Conférence internationale du

Travail. Conformément à son règlement, la commission comprend deux membres délégués par le Conseil d'administration, représentant respectivement le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs du Conseil d'administration, 40 membres (20 armateurs et 20 marins) et huit membres adjoints (quatre armateurs et quatre marins), désignés par les délégués armateurs et les délégués marins à la 94^e session (maritime) de la Conférence internationale du Travail. Conformément à l'article 3 de son règlement, chaque session de la commission est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, s'il est empêché de présider une session, par un suppléant choisi parmi les membres titulaires ou adjoints du groupe gouvernemental et désigné par lui.

- 5. *Le Conseil d'administration voudra sans doute désigner un représentant du groupe des employeurs et un représentant du groupe des travailleurs pour participer à la 30^e session de la Commission paritaire maritime.***

Ordre du jour

- 6.** L'ordre du jour de la réunion comprendra une seule question: Suivi de la convention du travail maritime consolidée.
- 7. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver l'ordre du jour ci-dessus.***

Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime (Genève, 24-25 février 2006)

Composition

- 8.** A sa 280^e session (mars 2001), le Conseil d'administration, ayant examiné le rapport ¹ de la Commission paritaire maritime (22-26 janvier 2001), a approuvé la mise en place d'une Sous-commission sur les salaires des gens de mer, qui devrait siéger tous les deux ans. Il a également accepté que la sous-commission soit composée de six représentants des armateurs et de six représentants des gens de mer.

Ordre du jour

- 9.** L'ordre du jour de la sous-commission, tel que soumis pour discussion à la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes (STM) ², comprendrait une seule question, à savoir la recommandation (n° 187) sur les salaires et la durée du travail des gens de mer et les effectifs des navires, 1996: mise à jour du salaire de base des matelots qualifiés.
- 10. *Sous réserve de la décision qui sera prise par le Conseil d'administration en ce qui concerne la convocation d'une réunion de la Sous-commission sur les***

¹ Document GB.280/5.

² Document 294/STM/7/1.

*salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime*³, le Bureau recommande au Conseil d'administration d'approuver l'ordre du jour ci-dessus.

Groupe de travail ad hoc OMI/OIT d'experts sur le traitement équitable des marins en cas d'accident maritime (OMI, Londres, 13-17 mars 2006)

Composition

11. A sa 290^e session (juin 2004), le Conseil d'administration a approuvé la création d'un Groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT d'experts sur le traitement équitable des marins en cas d'accident maritime (Groupe de travail mixte), qui sera composé de huit experts gouvernementaux désignés par l'Organisation maritime internationale (OMI), ainsi que de quatre experts représentant les armateurs et de quatre experts représentant les gens de mer désignés par l'OIT après consultation des secrétariats des groupes respectifs⁴. Le Comité juridique de l'OMI a désigné huit Etats Membres (Chine, Egypte, Etats-Unis, Grèce, Nigéria, Panama, Philippines et Turquie), étant entendu que tout autre gouvernement pourra participer à la réunion en tant qu'observateur.

Ordre du jour

12. Le mandat du Groupe de travail mixte a été soumis au Conseil d'administration à sa 291^e session (novembre 2004)⁵ et au Comité juridique de l'OMI à sa 89^e session (25-29 octobre 2004), qui l'ont approuvé. Selon ce mandat, le Groupe de travail mixte devrait préparer des recommandations appropriées pour examen par le Comité juridique de l'OMI et le Conseil d'administration du BIT, y compris un projet de directives sur le traitement équitable des marins en cas d'accident maritime.
13. La première session du Groupe de travail mixte a eu lieu du 17 au 19 janvier 2005⁶. Le groupe a estimé qu'il était prématuré d'élaborer des directives ayant force obligatoire au cours de cette première réunion. Toutefois, il a accepté le principe de l'adoption d'une résolution qui mettrait l'accent sur les craintes exprimées par tout le secteur maritime à ce sujet. Le Conseil d'administration a approuvé cette résolution à sa 292^e session (mars 2005). Le projet de résolution demande au Conseil d'administration du BIT et au Comité juridique de l'OMI d'autoriser la promulgation des directives dès qu'elles auront été définitivement arrêtées, de suivre le problème et d'en évaluer périodiquement l'ampleur.

³ Idem.

⁴ Document GB.290/8.

⁵ Document GB.291/12.

⁶ Document GB.292/STM/6/1.

Seizième Réunion régionale des Amériques (mai 2006)⁷

Invitation d'organisations intergouvernementales

14. Le Directeur général a l'intention d'inviter les organisations intergouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:

- Communauté andine des nations (CAN);
- Société andine de développement (CAF);
- Conseil présidentiel andin, Lima;
- Communauté des Caraïbes (CARICOM);
- Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC);
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO);
- Association internationale de la sécurité sociale (AISS);
- Centre interaméricain d'études de sécurité sociale (CIESS);
- Banque interaméricaine de développement (BID);
- Institut indianiste interaméricain (IAII);
- Organisation maritime internationale (OMI);
- Fonds international de développement agricole (FIDA);
- Fonds monétaire international (FMI);
- Système économique latino-américain (SELA);
- Association latino-américaine pour l'intégration (ALADI);
- Parlement latino-américain (PARLATINO);
- Fonds latino-américain de réserve (FLAR);
- Organisation des Etats américains (OEA);
- Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA);
- Accord Simón Rodríguez (CSR);
- Marché commun du Sud (MERCOSUR);

⁷ Sous réserve de la décision à prendre par le Conseil d'administration au sujet de la date et du lieu de la réunion.

-
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD);
 - Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED);
 - Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO);
 - Organisation des Nations Unies;
 - Banque mondiale.

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

15. Le Directeur général propose d'inviter les organisations internationales non gouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:

- Congrès du travail des Caraïbes, la Barbade;
- Confédération des employeurs des Caraïbes, Port of Spain;
- Association des industriels d'Amérique latine, Montevideo;
- Centrale latino-américaine des travailleurs;
- Congrès permanent de l'Unité syndicale des travailleurs d'Amérique latine.

16. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations internationales non gouvernementales ci-dessus à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs.*

Genève, le 14 novembre 2005.

Points appelant une décision: paragraphe 1;
 paragraphe 2;
 paragraphe 3;
 paragraphe 5;
 paragraphe 7;
 paragraphe 10;
 paragraphe 16.

Annexe

Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations

M. Mario Ackerman (Argentine)

Directeur du Département du droit du travail et de la sécurité sociale et professeur de droit du travail, Université de Buenos Aires; ancien conseiller auprès du Parlement argentin; ancien directeur de l'Inspection du travail du ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

M. Denys Barrow (Belize)

Juge à la Cour d'appel de la Cour suprême des Caraïbes orientales; ancien juge à la Cour suprême de Belize, de Sainte-Lucie, de la Grenade et des îles Vierges britanniques; ancien membre du Comité d'experts pour la prévention de la torture dans les Amériques.

M. Abdul G. Koroma (Sierra Leone)

Juge à la Cour internationale de justice depuis 1994; président du Centre Henri Dunant pour le dialogue humanitaire à Genève; ancien membre de la Commission du droit international; ancien ambassadeur et ambassadeur plénipotentiaire dans de nombreux pays et aux Nations Unies.

M^{me} Ruma Pal (Inde)

Juge à la Cour suprême de l'Inde; ancien juge à la Haute Cour de Calcutta; membre fondateur du Forum consultatif Asie-Pacifique sur la formation des juges à l'égalité entre hommes et femmes; membre de diverses autres organisations nationales et régionales.